



## COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 MARS 2017

-----  
Affiché le 17 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Premier Maire-Adjoint.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Carole VESQUE, Elisabeth DELAGE, Claude MASURE, Françoise PYBOT, Béatrice DIABI, Nathalie PABOUDJIAN et Messieurs Jean-Pierre COLOMBANI, Bruno DA COSTA, Patrick LEBEL, Bernard LAPLACE, Gilbert DALLERAC, Abdélaziz KIKOU, Bernard LAUMIERE, Eric DELOIRE, Patrick THOMAS, Joseph ZOGBA, François JOUSSET, Mathieu HILLAIRE.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Madame Mama SY représentée par Monsieur Gilbert DALLERAC, Madame Evane PEREIRA-ENGEL représentée par Monsieur Bernard LAPLACE, Madame Fany MICHOU représentée par Madame Carole VESQUE, Madame Denise DEPOORTERE représentée par Madame Françoise PYBOT, Monsieur Dramane KEITA représenté par Monsieur Joseph ZOGBA, Monsieur Franck COENNE représenté par Madame Elisabeth DELAGE, Monsieur Jean-Charles LORENZO représenté par Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Messieurs Franck MARLIN, Pascal BONIN, Tarik MEZIANE.

ETAIENT ABSENTES : Mesdames Amandine AULAS, Irène CLAVAL, Nezha JAÏT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bruno DA COSTA.

**Une minute de silence est observée à la mémoire de Madame Colette WILK, Conseillère municipale, décédée le 19 janvier 2017.**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 20 DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal n° 20 de la séance du 18 janvier 2017.

#### **1. ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES.**

Le Conseil municipal procède à l'élection, à main levée, d'un représentant de la commune pour siéger au sein du Comité d'administration de la Caisse des écoles et élit, par 25 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Jousset), Madame Carole VESQUE.

#### **2. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA CCESE.**

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne.

#### **3. NOUVEAUX STATUTS DE LA CAESE - MISE EN COMPATIBILITE AVEC LA LOI NOTRE.**

Le Conseil municipal, par 25 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Jousset), approuve les nouveaux statuts de la CAESE, mis en compatibilité avec les dispositions de la loi NOTRe.

**4. NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET DE RESEAUX D'EAU (SIARE).**

Le Conseil municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions (Ms Hillaire et Jousset), approuve les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Réseaux d'Eau,

**5. RETROCESSION DES RUES OLIVIER LEFEBVRE ET RENE CHASSELOUP.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession des parcelles cadastrées AC n° 785, 786, 787, 788, 790 et 802 d'une superficie totale de 2772 m<sup>2</sup> appartenant à la société Bouygues immobilier à l'euro symbolique au profit de la ville d'Etampes, classe après acquisition, lesdites parcelles dans le domaine public communal, dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de Bouygues Immobilier et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette rétrocession.

**6. TRANSFERT DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF DU BIEN SITUE 1 RUE DU MOULIN A TAN DE L'OPIEVOY AU PROFIT DE LA SAHLMAP.**

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 1 voix contre (M. Hillaire) et 1 abstention (M. Jousset), approuve le transfert du bail emphytéotique administratif d'une durée de 45 ans portant sur l'ensemble immobilier du bien situé au 1 rue Moulin à Tan, cadastré section BH 332 et 651, au profit de la société SAHLMAP, décide de substituer le groupe OPIEVOY à la SAHLMAP dans l'exécution des obligations et dans le bénéfice des droits résultant de ce contrat et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce transfert.

**7. AUTORISATION D'URBANISME - GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE.**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. Hillaire), autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations nécessaires à l'extension des locaux existants du groupe scolaire Jean de la Fontaine et à signer tous les actes afférents.

**8. DENOMINATION DU SQUARE PIERRE PECQUET.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination du nouveau square situé à l'angle de la rue de la Digue et de la rue de Saclas :

- Square Pierre PECQUET

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,

**9. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE D'ETAMPES, LA CAESE, LE CCAS ET LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE D'ETAMPES POUR LES MISSIONS SUIVANTES :**

- ETUDES PREALABLES DES BESOINS ET RISQUES EN ASSURANCES.
- PRESTATIONS D'ASSURANCES.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE), le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) et la Caisse des Ecoles de la Ville d'Etampes, pour la passation des marchés publics nécessaires à la fourniture de prestations d'assurances, approuve la convention de constitution de ce groupement de commandes, désigne la ville d'Etampes en tant que coordonnateur du groupement de commandes, désigne la Commission d'Appel d'Offres de la Ville d'Etampes, en charge d'assurer la procédure, approuve les modalités de mise en œuvre des procédures de marchés publics, autorise la commune d'Etampes, représentée par son Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et autorise la Commune d'Etampes, en tant que coordonnateur du groupement, à signer et à notifier le ou les marchés, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

## **10. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE SERVICES SPECIAUX DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIERS RESERVES AUX ELEVES (CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES).**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuit spéciaux) et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **11. ESH DU VAL DE SEINE SOVAL – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT : PRET N° 59868.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 611 754,40 euros souscrit par ESH DU VAL DE SEINE SOVAL auprès de la Caisse des dépôts et consignations, constitué de deux lignes de prêt d'un montant de 258 075,86 € et de 353 678,54 €, pour l'opération parc social, acquisition en VEFA de 9 logements situés 48 bis de la Croix de Vernailles – 91150 ETAMPES, pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ESH DU VAL DE SEINE SOVAL, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

## **12. ESH DU VAL DE SEINE SOVAL – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT : PRET N° 59869.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 3 584 129,74 euros souscrit par ESH DU VAL DE SEINE SOVAL auprès de la Caisse des dépôts et consignations, constitué de quatre lignes de prêt d'un montant de 1 343 803,08 €, de 644 025,30 €, de 536 536,82 € et de 1 059 764,54 €, pour l'opération parc social, acquisition en VEFA de 41 logements situés 48 bis de la Croix de Vernailles – 91150 ETAMPES, pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ESH DU VAL DE SEINE SOVAL, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

## **13. APPROBATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 ET PRISE D'ACTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017.**

Le Conseil municipal, par 25 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Jousset), prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 et approuve le Rapport des Orientations Budgétaires 2017 et son annexe intégrant le volet spécifique sur l'évolution des ressources humaines et les engagements pluriannuels.

### **POINTS D'INFORMATION**

Le Conseil municipal écoute deux points d'information :

- Liste des Marchés conclus par la Ville d'Etampes pour l'année 2016.
- Projet de déviation routière entre la RD 191 et la rue de la Sablière – Autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques accordée à la CAESE.

### **DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession.

La séance est levée à 20 h 55.